

## Discours du procureur général pour l'audience de présentation de Laurent SABATIER, premier président -vendredi 23 septembre 2022

**Nous voici aujourd'hui réunis pour l'audience de présentation de M. Laurent SABATIER, premier président de la cour d'appel de Fort-de-France, qui se déroulera selon un rite immuable. Le musicien Gustav MAHLER ne disait-il pas :**

*«la tradition n'est pas le culte des cendres mais la préservation du feu».*  
Je rassure d'emblée nos invités, il s'agit de la seule citation qui émaillera mon propos.

Je remercie les personnalités, au premier rang desquelles les représentants de Monsieur le préfet et les élus qui tiennent, par leur présence, à témoigner de l'intérêt qu'elles portent à la vie de la cour d'appel de Fort-de-France, et au-delà des juridictions de l'ordre judiciaire. Alors que la crise sanitaire semble désormais derrière nous, nous pouvons renouer avec nos audiences solennelles, et avec le moment de convivialité qui suivra.

Monsieur le premier président, depuis la date de votre installation dans vos fonctions, ce premier septembre, nous avons à faire vivre cette dyarchie, singularité de la direction des cours d'appel et des juridictions, qui ne donne pas de la justice l'image d'une administration 2.0 lorsqu'on sait qu'elle puise ses racines dans l'Antiquité :

-**au royaume de Sparte** à compter du 7<sup>ème</sup> siècle avant Jésus-Christ, dans lequel chacun des rois représentait une famille, **les ALGYADES et les EURYPONTIDES, dont chacun dans cette salle a bien sûr conservé le souvenir**, un peu comme dans notre Justice où se côtoient deux familles, celle des magistrats du siège et celle du Ministère public;

-**l'autre exemple est Rome**, lorsque la République était dirigée par les Consuls, jusqu'à César puis Auguste et, beaucoup plus tard, avec Dioclétien qui à compter de la fin du troisième siècle de notre ère, a mis en place une dyarchie des titulaires de la charge impériale.

Pour ancienne qu'elle soit, et sujet d'étonnement pour la plupart des chefs de services déconcentrés de l'Etat, **la dyarchie**, revendiquée sans relâche par les procureurs généraux, n'est pas une aberration dont le principe aurait été adopté par quelque esprit fumeux hésitant à trancher. Ainsi, pour ma

part, vais-je, avec vous Monsieur le premier président, m'engager, **pour la huitième et dernière fois**, dans une dyarchie, alors que jamais je n'ai eu à me plaindre de ce mode de gouvernance. Il nous oblige en effet au dialogue et donc à la compréhension du point de vue de l'autre même si on est amené à s'y opposer, parfois à la recherche du compromis pour le bien de l'institution et du justiciable. Nous formerons un exécutif bicéphale qui ne pourra agir que par accord entre ses deux têtes, sans prééminence de l'une envers l'autre.

Monsieur le premier président, **je forme le vœu que notre dyarchie soit harmonieuse**, et que nous ayons pour soucis constants la qualité du service rendu aux justiciables, la considération et la protection à apporter aux magistrats et aux fonctionnaires des juridictions, à la préservation de leur santé et à l'amélioration de leur environnement de travail, à la construction de **relations fructueuses avec les auxiliaires de justice** et tous nos partenaires, dans le respect de chacun. Pour éclairer nos décisions nous devons souvent consulter les chefs de juridiction et les directeurs de greffe, parfois nous concerter avec eux.

Vous trouverez au sein de cette cour d'appel à l'activité soutenue, des magistrats du siège et du Ministère public à hauteur de leurs missions exigeantes, un chef de cabinet qui nous est commun et des fonctionnaires du greffe soucieux de donner le meilleur d'eux-mêmes. **Le service administratif régional saura baliser le champ de vos réflexions et préparer vos décisions**, en mettant à votre service ses compétences reconnues pour la gestion des ressources humaines et des budgets, pour l'optimisation de notre réseau et de notre parc d'équipements informatiques, pour l'entretien et l'amélioration de l'immobilier judiciaire, enfin pour la diversification des formations à proposer à l'ensemble des personnels.

Nous sommes aussi, Monsieur le premier président, **chefs de cour de zone de défense et de sécurité pour les Antilles-Guyane** dans les domaines de la défense nationale et de la sécurité civile, pour l'ensemble des directions du ministère de la justice, avec le concours précieux d'un chargé de mission qui fait le lien avec ces dernières, ainsi qu'avec les cours voisines de BASSE-TERRE et de CAYENNE.

Enfin, nous sommes responsables du budget du **tribunal supérieur d'appel de Saint-Pierre-et-Miquelon**.

\*

## **Les constats sur l'état de la Martinique**

A la fin du mois de septembre 2021, **trois parlementaires de la commission des lois** ont visité les départements de la Guadeloupe et de la Martinique, dans le cadre du contrôle de l'état d'urgence sanitaire. Parmi eux se trouvait Mme Yaël BRAUN-PIVET, alors présidente de la commission des lois, aujourd'hui présidente de l'Assemblée nationale.

Dans le rapport qu'elle a rendu public, cette délégation a pointé *«les tensions latentes qui traversent, de manière différente, les deux îles et qui ont été exacerbées par la crise»*. S'exprimant sur le rejet, par beaucoup, de la politique vaccinale, elle a considéré que *«le principal sujet de préoccupation concernait **indéniablement l'île de la Martinique**»* théâtre, le 13 juillet 2021, de violences à l'encontre des forces de sécurité intérieure, puis le 17 juillet au soir de **tentatives d'incendie, par plusieurs centaines d'émeutiers, de bâtiments publics parmi lesquels les palais de justice**. Le lendemain, les forces de sécurité intérieure avaient essuyé des tirs à balles réelles. Les parlementaires soulignaient qu'à la suite de ces événements, qui faisaient écho à la tentative d'incendie du tribunal judiciaire par une nuit de janvier 2020, **les «magistrats du tribunal judiciaire (et j'ajouterai : les fonctionnaires du greffe) ont témoigné de leur profond traumatisme»**.

Elle ajoute que, dans les deux îles, *«les forces de sécurité intérieure sont confrontées à des enjeux récurrents qui ne se sont pas taris, au contraire, avec la Covid 19 : circulation des armes à feu, violences intra-familiales, insécurité routière ou trafic de stupéfiants»*.

**Sur la Justice**, le rapport poursuit: les *«juridictions ont su s'organiser efficacement pour maintenir une activité soutenue...les émeutes de juillet 2021 ont provoqué des répercussions morales très importantes sur les personnels, soit de vacances de postes, dont certains demeurent insuffisamment attractifs»*.

Cette mission parlementaire a rendu visite aux départements des Antilles françaises deux mois avant la phase de **troubles qui les ont affectés, à compter de la fin novembre 2021**. Le diagnostic qu'elle a développé n'aurait trouvé qu'à s'assombrir une fois connues les violences urbaines, parfois qualifiées de guérilla, de la fin de l'automne dernier.

Pendant cette période, aucun mort n'a été relevé à l'issue des affrontements. On ne le doit en rien aux assaillants **qui ont fait feu, à hauteur d'hommes et de femmes pour tuer**, sans doute pour la première fois dans ce territoire, en direction des forces de sécurité intérieure. Je rends hommage à leurs personnels et à leurs directions, alors **mobilisés H24** au service de la sécurité de leurs concitoyens martiniquais : leur engagement, leur courage et la maîtrise de leur riposte les honorent. Le parquet du tribunal judiciaire a, lui aussi, donné le meilleur de lui-même pour diriger les nombreuses enquêtes ouvertes à la suite de ces violences et ces pillages.

Monsieur le directeur territorial pour la Police nationale, Mon général pour la Gendarmerie nationale, les magistrats du Ministère public de Martinique sont à mes côtés pour vous exprimer leur pleine conscience que c'est bien souvent grâce à votre déploiement que le tribunal et la cour d'appel parviennent à juger, non sans mal parfois, des prévenus soutenus par des proches qui manifestent leur hostilité **et parfois leur violence** à l'encontre de la Justice. **Se piquant de défendre la démocratie, ils sont souvent réduits à l'injure, trahissant ainsi l'indigence de leur argumentaire.**

\*

**Le rapport rendu public en juillet de cette année en conclusion des Etats généraux de la Justice** lancés par la président de la République en octobre 2021, a consacré quelques développements à ce qu'il a qualifié de **«justice ultramarine en état de grande fragilité»**, en soulignant que les services judiciaires y sont *«particulièrement exposés aux tensions sociales et à l'insécurité chronique qui traversent certains territoires ultramarins»*. Il rappelle que les taux de pauvreté y sont situés très au-delà des seuils observés dans l'hexagone : *«à plus de 30 % en Martinique et en Guadeloupe»* est-il indiqué (selon une note de l'Insee de juillet 2020).

*Il ajoute que «ce contexte rend particulièrement délicat le recrutement de personnels de justice dans certains de ces territoires. La prise de poste y est parfois extrêmement difficile, surtout pour les magistrats et les greffiers sortant directement des écoles de formation. De façon générale, les services publics ultra-marins souffrent de fragilités récurrentes en termes notamment d'attractivité et de modalités d'affectation des agents auxquelles les services de la justice n'échappent pas».*

\*

Il reste que la morosité qui a pu s'emparer des acteurs publics de la Martinique pendant ces trente derniers mois ne doit pas leur interdire d'être optimistes au service des projets et réformes qu'il leur appartient de mettre en œuvre.

Vous et moi, Monsieur le premier président, comme Mesdames les cheffes du tribunal judiciaire, sommes attendus par les justiciables afin de leur garantir que justice leur sera rendue, à l'issue d'échanges éclairés par le contradictoire conduisant à des **décisions qu'ils comprendront, à défaut de pouvoir toujours les accepter, dans un délai qui donne encore un sens à leur mise à exécution.** Pour cela, il nous faudra veiller à ce que chaque juridiction bénéficie des ressources humaines et budgétaires adaptées à ses charges, à ce que ne subsistent pas de stocks de procédures injustifiées en attente de traitement, et que magistrats, fonctionnaires de greffe et auxiliaires de justice agissent conformément à **une déontologie sans faille.**

Nous aurons aussi à nous assurer que nous agissions tous au service de nos concitoyens dans des conditions qui ne dégradent pas la santé des personnels des juridictions, et ne les exposent pas à une insécurité hélas trop souvent rencontrée à l'occasion de la poursuite ou du jugement d'affaires pénales, depuis le début de l'année 2020.

Des projets lancés avec votre prédécesseur et la direction des services judiciaires, **pour le renforcement de leur protection,** vous mobiliseront.

Il nous reviendra de **poursuivre la digitalisation des procédures,** évolution que, je le sais, Monsieur le Bâtonnier, vous percevez de manière critique. Ainsi, dès cet automne, débutera en Martinique le **déploiement de la procédure pénale numérique, dite PPN.**

Nous aurons à **évaluer** la performance des juridictions, et à nous préoccuper de sa progression, ambition qui doit se traduire sans majoration du stress que ressentent déjà bien des personnels des services judiciaires dans leur quotidien. **Le changement c'est maintenant mais pas n'importe comment et pas au prix d'une souffrance humaine.**

\*

## **La criminalité organisée en Martinique**

Monsieur le premier président,

Vous prenez la direction d'une cour d'appel dont le ressort est pleinement ancré dans la République mais dont l'histoire, l'identité et l'éloignement de l'hexagone amènent une partie de sa population à contester, parfois avec force, les politiques arrêtées par le gouvernement de cette même République. Ignorer les caractéristiques de ce département reviendrait à tourner le dos à sa population, par ailleurs pleine de ressources et de projets. Si nos capacités d'adaptation seront sollicitées, ces marqueurs ne sauraient, pour autant, s'imposer à nous comme des facteurs de paralysie des politiques publiques.

Son emplacement géographique, au sein de la Caraïbe et à portée de yole de pays d'Amérique latine producteurs d'une cocaïne pour l'essentiel destinée à l'Europe, favorise **le développement d'une criminalité organisée en plein essor**, qui déploie une partie de sa logistique en Martinique. La fréquence et l'importance des prises réalisées en haute mer par la Marine nationale illustrent cette emprise, encore tout récemment elle a permis la saisie d'1,3 tonne de cocaïne, le 12 septembre sur un voilier. Son action est soutenue et prolongée par la Douane et l'Office anti-stups (OFAST). **Je salue ici l'efficacité** de ces acteurs de la lutte contre le trafic international de stupéfiants. Si ces tonnes de cocaïne sont destinées au marché européen, leur acheminement depuis les régions productrices mobilise et, parfois par un recours à la corruption, des acteurs des Antilles françaises, et peut aussi être à l'origine de règlements de comptes mortels, laissant des familles antillaises endeuillées.

C'est à Fort-de-France, à la **Juridiction interrégionale spécialisée (JIRS)**, que sont poursuivies et jugées les affaires relevant de la criminalité organisée les plus significatives des ressorts des trois cours d'appel des Antilles-Guyane. L'implantation de la JIRS explique que **la chambre de l'instruction de notre cour d'appel**, juridiction d'appel des décisions des juges d'instruction, ait -de loin- l'activité la plus soutenue au regard de celle de ses homologues de BASSE-TERRE et de GUYANE.

\*

**Il y a quelques jours, le garde des Sceaux a annoncé une forte progression du budget 2023 de la Justice.** Les Etats généraux ont, il y a quelques mois, livré leur diagnostic de l'état de notre justice, et esquissé de nombreuses pistes d'évolution de nos organisations et pratiques. En cette rentrée, les attentes sont fortes à l'égard des arbitrages à venir, en particulier quant à l'ampleur de **la vague annoncée de recrutements**, de magistrats bien sûr, mais surtout de personnels des greffes des juridictions, en situation très instable. **Au-delà**, nous espérons que les choix qui détermineront les missions, organisations, procédures et moyens de la justice des prochaines années seront portés par **une vision de long terme**. **Au cours des quinze dernières années en effet**, de trop nombreuses réformes ont été engagées sans que leurs concepteurs se soient trop souciés de leur impact : **dans le domaine de la procédure pénale**, certaines avaient affiché qu'elles poursuivaient un objectif de simplification, vœu pieu que leur mise en œuvre avait hélas vite démenti.

\*

## **Le Ministère public de la Martinique**

**S'exprimant sur les missions et le fonctionnement des parquets, le rapport des Etats généraux de la Justice** a posé le constat que, si le développement de leurs charges s'était accompagné d'une croissance de leurs effectifs de 18% entre 2004 et 2018, ce renforcement n'avait pas permis d'absorber ces nouvelles missions.

Si chacun sait que le traitement des affaires pénales est le cœur de métier des magistrats du Ministère public, beaucoup sont dans l'ignorance que **bien d'autres missions leur échoient**. Ainsi, une étude menée il y a

quelques années par des universitaires stéphanois a-t-elle pu établir que, **dans les seules matières civile, sociale et commerciale, 1929 dispositions** légales et réglementaires prévoyaient l'intervention du parquet.

**Le Ministère public de la Martinique** de premier et de second degrés compte 19 magistrats :

-13 affectés au **parquet du tribunal judiciaire**, formant une équipe dont la **moyenne d'âge est de 40 ans**,

-6 au **parquet général** de la cour d'appel (dont l'une est en permanence déléguée au parquet de première instance), pour une **moyenne d'âge de 44 ans**.

Le parquet, comme le parquet général, sont en ordre de marche, et leurs membres sont très engagés au service de leurs missions, respectueux de leurs collègues du siège, mais aussi attentifs aux personnes qu'ils poursuivent et à leurs conseils, et protecteurs des victimes. Ils sont soucieux d'une application équilibrée de la loi, étant rappelé que les parquets de première instance sont les premiers garants du respect des droits de toute personne privée de sa liberté dans le cadre d'une enquête pénale. Tous prennent, par ailleurs, une part active dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Ils ont d'autant plus de mérite à conjuguer leur savoir-faire à un savoir-être, qu'ils agissent sous la **double pression** de l'événement et de leur **fréquente mise en cause, parfois injurieuse et menaçante**, par les soutiens de ceux qu'ils défèrent à la justice, à un degré rarement rencontré dans l'hexagone.

Evoquer la pression de l'événement, c'est rendre compte d'une réalité quotidienne au parquet de Fort-de-France, qu'explique en grande partie la part importante des poursuites pour violences : **en 2021, ce parquet était, parmi les 41 du même groupe d'appartenance, le deuxième de France pour le recours aux procédures appelant le défèrement du prévenu** à l'occasion de la saisine du tribunal correctionnel, derrière celui de VALENCIENNES et devant celui de CAYENNE.

La présentation à un magistrat sitôt la garde à vue levée est source d'un surcroît d'activité pour le parquet, mais aussi pour les magistrats du siège,

les personnels de greffe, les enquêteurs de personnalité, les escortes, mais aussi pour le Barreau qui a su s'organiser pour assurer la défense des prévenus dans le cadre de ces procédures d'urgence. Je salue la mobilisation de tous ceux qui permettent ainsi à la Justice d'intervenir rapidement après la commission de faits d'une particulière gravité, lui offrant une visibilité essentielle aux yeux du Ministère public de Martinique.

\*

## Hommages

Avant d'en terminer, qu'il me soit permis, Monsieur le premier président, de rendre un double hommage :

**-d'abord à Christophe STRAUDO, votre prédécesseur,** qui a quitté la cour d'appel à la mi-mars pour prendre la direction de l'Inspection générale de la Justice : par un engagement jamais démenti, par sa compétence, sa droiture, sa capacité d'écoute et son sens de la mesure, par le soutien apporté à tout fonctionnaire ou magistrat qu'il savait en difficulté, il aura marqué son passage d'un peu plus de trois ans en Martinique,

**-ensuite à vous, Monsieur Olivier TELL, président de chambre :** pendant près de six mois vous avez assuré l'intérim de la première présidence, prenant en charge les attributs, aux contours parfois très techniques, de la fonction sans avoir été déchargé des vôtres, en l'espèce la présidence de la chambre des appels correctionnels. C'était pour vous un défi et vous l'avez relevé avec efficacité, sans ménager votre peine, porté par le souci de l'intérêt général; **à titre personnel, je tiens à vous remercier** pour votre recherche constante de la concertation, la qualité de nos échanges et pour votre loyauté, au service de cette cour d'appel.

\*

.../...

**J'ai l'honneur de requérir qu'il plaise à la Cour :**

- faire donner lecture, par Madame la directrice des services de greffe judiciaires, **du décret de nomination de Monsieur Laurent SABATIER**, en qualité de premier président,
- inviter Monsieur Laurent SABATIER, déjà installé par écrit, à rejoindre le siège qui lui est destiné,
- me donner acte de mes réquisitions,
- et dire que du tout il sera dressé procès-verbal.

Le procureur général

Eric BEDOS